

Préavis N° 28/2016-2021

Demande de crédit d'un montant de CHF 265'000.00 en vue de financer l'acquisition et la réfection de la parcelle N° 232

Avenue de Bossey

Responsabilité du dossier : Travaux publics M. Jean-Pierre Debluë - municipal

Founex, le 20 septembre 2017/cl/av/10.01

TABLE DES MATIERES

| 1. | Préambule | 3 |
|----|-----------------------------------|---|
| 2. | Descriptif de la parcelle | 3 |
| 3. | Projet et description des travaux | 4 |
| 4. | Coûts d'entretien annuels | 5 |
| 5. | Coûts des travaux | 5 |
| 6. | Conclusions | 6 |

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

Dans le cadre de la politique de développement du patrimoine communal et de la mobilité douce, et conformément à son programme de législature, la Municipalité souhaite saisir toutes les opportunités permettant de développer le patrimoine de la commune. C'est pourquoi elle soumet à votre approbation, par le biais du présent préavis, la possibilité de se porter acquéreuse de la parcelle N° 232 (Avenue de Bossey), située entre la Route de Céligny et l'Institut Œcuménique de Bogis-Bossey.

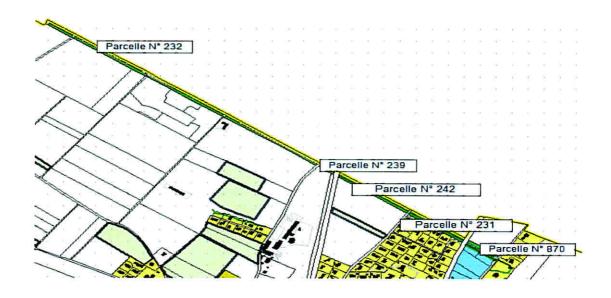
2. DESCRIPTIF DE LA PARCELLE

D'une surface de 17'771 m2, la parcelle N° 232 est sise en zone « verte » de notre plan des zones. Elle est actuellement la propriété du Conseil Œcuménique des Eglises, dont le siège se trouve au Grand-Saconnex, avec qui un accord a été trouvé pour l'acquisition de ce bien, par un montant convenu de CHF 80'000.00.

Selon les dispositions de notre plan des zones, la zone verte est destinée au maintien ou à la création d'espaces verts, et en outre à l'aménagement d'emplacements réservés à la pratique du sport ou à la détente. La zone de verdure est en principe inconstructible mais des aménagements conformes aux dispositions de l'art. 54 LATC sont autorisés, ainsi que, cas échéant, la création de places de stationnement pour véhicules

Il y a lieu de noter que la Commune de Founex est déjà propriétaire d'une partie de l'Avenue de Bossey, ceci comme suit :

| N° de parcelle | Surface | Situation |
|----------------|----------|---|
| 239 | 947 m2 | Entre la Route de Céligny et les voies CFF |
| 242 | 5'262 m2 | Entre les voies CFF et le Chemin des Verney |
| 231 | 4'113 m2 | Entre le Chemin des Verney et la Route Suisse |
| 870 | 2'439 m2 | Entre la Route Suisse et le Lac Léman – Chemin de la Marjolaine |



3. PROJET ET DESCRIPTION DES TRAVAUX

La Municipalité souhaite, une fois l'acquisition de cette parcelle devenue effective, procéder à la réfection du cheminement piétonnier, ainsi que quelques places de parc, ceci afin de permettre aux usagers de profiter pleinement de cet espace de promenade.

Il s'agira également de sécuriser les arbres dangereux, d'éclaircir les petits bois pour garantir une bonne régénération du peuplement et de procéder au nettoyage du sous-bois.

Travaux forestiers sur la parcelle 232

- Abattage, débardage et élagage des arbres et branches dangereux pour des raisons sécuritaires
- Eclaircie dans les petits bois, entretien du sous-bois pour des raisons de rajeunissement du peuplement existant
- Nettoyage du ruisseau pour éviter les crues
- Broyage des branches sur place

La vente du bois est estimée à CHF 5'400.00.

Réfection de la couche de roulement de la chaussée sur la parcelle 232:

- Piquetage de l'axe du chemin par un géomètre
- Dégrappage du restant de la couche de roulement
- Pose d'une couche de roulement en tout-venant stabilisé avec profil bombé sur la partie basse du chemin
- Pose d'une couche de roulement avec profil en travers, y compris la pose de renvois d'eau
- Compactage, créations de sorties d'eau et finitions diverses

Création d'un aménagement de stationnement sur la parcelle 232

La fonction prépondérante de cette Avenue de Bossey est d'offrir un lieu de promenade sur le territoire communal. Ce chemin est destiné à être interdit aux véhicules à moteur, excepté aux ayants droit (Services forestier, agricole et communaux et riverains). Afin d'éviter le stationnement « sauvage » de véhicules, la Municipalité a décidé de procéder à l'aménagement d'une petite place de stationnement en bordure de la Route de Céligny.

Les travaux y relatifs consistent en :

- Dégrappage de la terre végétale
- Pose d'un bidime sur la surface
- Apport de tout-venant pour la couche de fondation
- Pose d'une couche de roulement avec profil en travers, y compris la pose de renvois d'eau et finitions diverses

4. COUTS D'ENTRETIEN ANNUELS

Les coûts d'entretien annuels sont estimés à CHF 5'000.00. Ils seront régulièrement portés au budget communal, la première fois en 2019.

5. COÛTS DES TRAVAUX

Le montant total des travaux se résume de la manière suivante :

| Le montant total des travaux se resume de la maniere suivante : | | | | |
|---|-----------------------|--|--|--|
| Description | Montant en CHF TTC | | | |
| Frais d'acquisition de la parcelle - Achat - Frais de notaire 5 % | 80'000.00 4'000.00 | | | |
| Travaux forestiers - Abattage des arbres dangereux - Eclaircie dans les petits bois - Nettoyage et broyage | 49'680.00 | | | |
| Travaux de réfection du chemin d'accès Réfection de la couche de roulement, y compris les renvois d'eau | 91'148.00* | | | |
| Création d'une zone de stationnement - Création de la zone | 23'045.00* | | | |
| Honoraires pour prestations de géomètre - relevé géométrique, piquetage de l'axe du chemin | 3'000.00 | | | |
| Divers et imprévus (environ 10%) du montant des travaux | 17'000.00 | | | |
| Total TTC | 267'873.00 | | | |
| Vente du bois | - 5'400.00 | | | |
| Total TTC | 262'473.00 | | | |
| Total TTC arrondi à | 265'000.00 | | | |

^{*} y compris plus-value pour matériaux en provenance de Suisse

6. CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE FOUNEX

Vu le préavis municipal N° 28/2016-2021, concernant une demande de

crédit d'un montant de CHF 265'000.00 en vue de financer l'acquisition

et la réfection de la parcelle 232, Avenue de Bossey

Ouï le rapport de la Commission mobilité

Ouï le rapport de la Commission des finances

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

D'approuver le préavis municipal N° 28/2016-2021, concernant une demande de

crédit d'un montant de CHF 265'000.00 en vue de financer l'acquisition

et la réfection de la parcelle N° 232, Avenue de Bossey

D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 265'000.00 TTC

D'autoriser la Municipalité à financer ce montant par la trésorerie courante

D'autoriser la Municipalité à amortir cet investissement par un prélèvement sur le

fonds de réserve pour « Constructions futures + autres

investissements » n° 9282.003

Ainsi approuvé par la Municipalité le 16 octobre 2017, pour être soumis à l'approbation du

Conseil communal.

Au nom de la Municipalité :

le Syndic : 🖈 🔭 🔭 la Secrétaire :

François Debluë Claudine Luquiens

Le Municipal responsable :

Jean-Pierre Debluë

Rapport de la Commission des finances sur le préavis No. 28/2016-2021

concernant une demande de crédit de CHF 265'000.00 en vue de financer l'acquisition et la réfection de la parcelle No 232 Avenue de Bossey

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie à la demande de la Municipalité le 2 octobre 2017 en présence de la Municipalité in-corpore, de Mme Claudine Luquiens, secrétaire municipale et de Messieurs Adrien Vallotton et Christophe Hermanjat, chefs de service.

Préambule :

Dans la poursuite des efforts de la Municipalité afin de développer le patrimoine communal, le présent préavis vous propose le rachat de la parcelle No 232 qui correspond à l'avenue de Bossey, en limite communale, qui est pour le moment propriété du Conseil Œcuménique des Eglises. Cette parcelle représente une surface de 17'771 m2. Le prix de vente a été conclu pour un montant de CHF 80'000.--, soit 4.50/m2.

Cet endroit est très prisé des citoyens de notre Commune pour leurs balades.

Considération:

Le prix de vente de la parcelle semble raisonnable étant donné le caractère de loisirs de cet endroit et le fait qu'il n'y aucun développement futur à envisager.

Le détail des dépenses inclues dans ce préavis se présente comme suit :

| Acquisition | 84'000 | (incluant frais de notaire) |
|--------------------|---------|--|
| Travaux forestiers | 49'680 | abattage, éclaircie du petit bois, nettoyage |
| Réfection chemin | 91'148 | Couche de roulement et renvoi d'eau |
| Stationnement | 23'045 | Création d'une zone au bas de l'avenue |
| Géomètre | 3'000 | Honoraires |
| Divers | 17'000 | |
| TOTAL dépenses | 267'000 | |

Ce montant est ramené à 265'000.-- en tenant compte de la vente du bois et en arrondissant ce montant.

Remarques et Conclusion:

Si la commission des Finances est unanime à accepter le principe du rachat de cette parcelle pour le montant de CHF 80'000.--, nous nous interrogeons sur la nécessité des travaux d'aménagement du chemin. En effet, considérant l'utilisation qui sera faite de cet endroit il nous semble superflu de procéder à la réfection de la couche de roulement pour près de CHF 100'000.--. Le rôle de notre commission devant se limiter aux questions financières nous ne présentons pas d'amendement mais souhaitons que la discussion sur ce préavis par le Conseil intègre le point sur la nécessité de ces travaux.

Au vu de ce qui précède, la commission des Finances vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

D'approuver le préavis municipal No 28/2016-2021, concernant une demande de crédit d'un montant de CHF 265'000.00 en vue de financer l'acquisition et la réfection de la parcelle No 232, Avenue de Bossey, et ainsi :

D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 265'000.00 TTC

D'autoriser La Municipalité à financer ce montant par la trésorerie courante

D'autoriser La Municipalité à amortir cet investissement par un prélèvement sur le

fonds de réserve prélever ce montant sur le compte « Réserves pour

constructions futures et divers investissements » No 9282.003

Fait à Founex, le 25 octobre 2017

Les Membres de la Commission des finances,

Lucie Kunz Harris Laurent Kilchherr Gerhard Putman-Cramer

Marc Barbé Jean Righetti

Excusés: Hervé Mange, François Girardin

Rapport de la Commission de mobilité concernant le préavis municipal N° 28/2016-2021, concernant une demande de crédit d'un montant de CHF 265'000.00 en vue de financer l'acquisition et la réfection de la parcelle No 232 avenue de Bossey.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission de la mobilité s'est réunie à la demande de la Municipalité le lundi 2 octobre 2017 en présence de M. François Debluë, syndic, Mme Audrey Barchha, M. Denis Lehoux municipaux, M. Adrien Vallotton, chef de service, et de Mme Claudine Luquiens, secrétaire municipale. Le descriptif de la situation nous a été présenté par M. Adrien Vallotton. Était également présente la Commission des finances.

Les membres de la Commission de mobilité se sont réunis le même soir, après la séance de présentation, afin d'examiner en détail le préavis et prendre position, une rencontre avec M. Adrien Vallotton et 4 membres de la commission a eu lieu le vendredi 6 octobre 2017 sur le terrain.

Préambule

Dans le cadre de la politique de développement du patrimoine communal et de la mobilité douce, la Municipalité souhaite saisir l'opportunité de faire l'acquisition de la parcelle No 232 avenue de Bossey située entre la route de Céligny et l'Institut Œcuménique de Bogis-Bossey.

Descriptif

La parcelle No 232 est d'une surface de 17'771 m2 sise en zone « verte »du plan des zones de la commune. Un accord a été trouvé avec le Conseil Œcuménique des Eglises propriétaire de la dite parcelle pour l'acquisition de ce bien pour un montant de CHF 80'000.00.

Projet et description des travaux

Une fois l'acquisition de cette parcelle faite, la Municipalité désire procéder à divers travaux afin de rendre cet espace de promenade dédié à la mobilité douce conformément à son programme de législature. (Détails des travaux à voir en page 4 du préavis).

Conclusion

La Commission de la mobilité approuve le projet tel que présenté par la Municipalité et vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'accepter le préavis municipal N° 28/2016-2021, concernant la demande de crédit d'un montant de CHF 265'000.00 en vue de financer l'acquisition et la réfection de la parcelle No 232 Avenue de Bossey.

Ainsi fait à Founex, le 18 octobre 2017

Pour la Commission de la mobilité :

Alexandra de la Tour d'Auvergne

Catherine Mikton

Claudio Mendicino

Claude Briffod

Excusé: Emile Camilo, Cédric Stern, Mathieu Farine